



Acces de mon domicile à un huissier hors decision de justice

Par **the_jedi**, le **31/07/2010** à **14:59**

Bonjour,
Je suis une jeune femme vivant dans un logement locatif, le bail est a mon nom et je regle l'ensemble des depenses liées à mon appartement.
Mon petit ami m'a offert un canapé oriental, suite à notre séparation, il désire le récupérer et me menace pour ça, avec intimidation (menace de couper le canapé à l' arme blanche nécessitant l'intervention de la police à mon domicile).
Ce dernier a conservé sans mon accord un double de clef de l'appartement, je fais le nécessaire pour changer les serrures.
Peux t-il m'envoyer un huissier pour récupérer ce canapé hors décision de justice ?
puis je refuser l'accès de mon domicile à cet huissier dans le même cadre ?
Cordialement

Par **chaber**, le **02/08/2010** à **05:55**

bonjour,
la première chose à faire est de changer votre serrure.
Un huissier ne peut pénétrer chez vous et saisir sans décision de justice. En l'absence vous le recevez simplement que sur le pas de porte.
S'il s'agit d'un cadeau il vous appartient mais réunissez des preuves de cette remise de cadeau au cas où

Par **chris_idv**, le **02/08/2010** à **14:30**

Bonjour,
Peux t-il m'envoyer un huissier pour récupérer ce canapé hors décision de justice ?
Aucun huissier de justice sérieux n'acceptera d'agir en dehors du cadre légal, donc hors

décision de justice s'il s'agit de pénétrer dans un domicile.
puis je refuser l'accès de mon domicile à cet huissier dans le même cadre ?
Oui
Maintenant si votre ex-ami a conservé la facture d'achat du canapé libellée à son nom et que le canapé est identifiable (N° de série par exemple) alors il peut engager une action judiciaire contre vous en vue de récupérer son bien.
Comme votre ex-ami semble davantage adepte du couteau que des procédures judiciaires votre préoccupation majeure devrait, à mon avis, être votre sécurité, davantage que le canapé ou l'huissier.
Cordialement,